

<p>Date Convocation 15/05/2024</p> <p>Date Affichage 15/05/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice 27 - présents 18 - procurations 04 - absents 05</p>	<p>Le Vingt Deux Mai Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 18 : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Manuela AUGEREAU, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 4 : Anne-Claude CABILIC, Sandrine TARAUD, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Yannick RIVALIN qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Line CHARUAU et Patrice BERNARD</p> <p>ABSENTS 5 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	---

113-DECHETS : RECUPERATION D'OBJETS SUR LA DECHETERIE DE LA MARECHE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SUEZ

Rapporteur : Isabelle CADOU

Une convention entre le prestataire Suez, en charge de l'exploitation de la déchèterie pour le compte de Trivalis, le syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée et la commune de l'île d'Yeu, a pour but de fixer les modalités de mise en œuvre et le fonctionnement d'un conteneur appelé « Point dépôt de la recyclerie » destiné au ré emploi sur la déchèterie afin de proposer une solution de dépôt d'objets en dehors des ouvertures de la Recyclerie.

La convention définit le rôle de l'agent valoriste ou bénévole de la Recyclerie, et le rôle du gardien de déchèterie.

Additionné aux dépôts à la Recyclerie cette solution permet d'offrir, à l'ensemble des foyers, une plage horaire plus importante afin de gérer autrement leurs déchets. Cet outil souligne l'importance de définir une stratégie communale pour embarquer tous les usagers au Ré-emploi.

Considérant l'intérêt environnemental : réduction du volume du tout-venant en déchèterie, économie sur les coûts de traitement des encombrants, développement du ré emploi, sensibilisation des résidents aux problèmes environnementaux.

Considérant l'intérêt d'investir massivement dans les changements de comportement des citoyens pour ancrer la prévention des déchets dans la durée, la commune de l'île d'Yeu souhaite promouvoir et soutenir le Ré emploi sous toutes ses formes : Sensibiliser les usagers à donner au lieu de jeter.

Considérant qu'il faut diminuer les tonnages expédiés de déchets, moyen de maîtriser les coûts liés à l'enfouissement des déchets.

Considérant que la Recyclerie soutient l'Économie Sociale et Solidaire puisqu'elle emploie 4 personnes en insertion.

Considérant l'intérêt d'une communication toute l'année de la Recyclerie à la déchèterie : panneau sur le point dépôt juste avant de jeter.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **APPROUVE** la convention de partenariat, jointe en annexe, pour la récupération d'objets sur la déchèterie de la Marèche.
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU